

Image not found or type unknown



Transcription de l'acte de divorce à l'état civil

Par **sakamodi**, le **13/05/2013** à **02:10**

bonjour citoyenalpha, en réponse à votre question "votre divorce a t il été transcrit sur les registres d'état civil français?" oui mon divorce est transcrit sur les registres d'état civil français en 2010 au début je ne pensais pas qu'on était en polygamie dès que j'étais séparé de mon ex je me suis marié en algérie, ma femme qui vit toujours en algérie a quatre jolies enfants. ce qui m'inquiète c'est l'insécurité juridique de l'intérêt de ma femme et de mes enfants et de notre descendance merci.